



Communiqué  
10 octobre 2019

## Agence de l'orientation : le CESER s'étonne de l'absence des syndicats dans la gouvernance

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Région Normandie ouvrira les portes de sa nouvelle « agence de l'orientation ». D'après le document stratégique fixant les grands principes de son action, elle « *mettra en œuvre dans une structure unique les compétences aujourd'hui assurées par différentes structures du territoire* ».

### Deux instances de pilotage, et quelques grands absents

Si le CESER reconnaît les priorités de coordination, de promotion, de mutualisation et de visibilité portées par l'agence, il s'étonne que les organisations syndicales représentatives des salariés n'aient pas été intégrées à la gouvernance. De fait, deux instances présideront aux destinées de ladite agence :

- un conseil d'administration, composé des représentants de la Région, des services de l'Etat, des organisations patronales, des consulaires et des trois universités ;
- un comité consultatif regroupant les EPCI, les branches professionnelles et les filières, des associations, etc.

Les syndicats ne sont pas les seuls oubliés : les écoles d'ingénieurs ou encore les associations familiales ne sont pas citées. Le CESER rappelle pourtant que la réussite de la démarche « *réside dans un pilotage clair entre les pouvoirs publics associant les partenaires sociaux* ». Ce prérequis est fondamental, et en l'état la Région ne l'a pris en compte que partiellement.

Le CESER a également regretté que ne soient pas portés à sa connaissance les rôles et fonctions du conseil d'administration et du conseil consultatif, ainsi que l'articulation avec le CREFOP. Le CESER demande donc que la Région reconsidère, en urgence, la



Communiqué  
10 octobre 2019

gouvernance, pour qu'elle intègre les organisations syndicales et les écoles d'ingénieurs au sein du conseil d'administration, et que les associations de famille soient représentées, *a minima*, dans le conseil consultatif.